



la Plagne Tarentaise

*Le journal
du conseil*
06 avril 2021



Le bonnet rouge se
prépare pour l'été...



Retrouvez les informations de votre commune déléguée selon un ²
code couleur :

**BELLENTRE LA CÔTE D'AIME VALEZAN MACOT LA PLAGNE
LA PLAGNE TARENTAISE**

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un

Le 06 avril à 19 h 00

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Macot chef-lieu en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc Boch, maire

Etaient présents :

Astier Fabienne, Astier Robert, Beltrami Henri, Benoit Nathalie, Bérard Patricia, Boch Jean-Luc, Broche Richard, Buthod Maryse, Charrière Christiane, Courtois Michel, De Miscal Isabelle, Faggianelli Evelyne, Girod Gedda Isabelle, Gostoli Michel, Hanrard Bernard, Miche Xavier, Montmayer Myriam, Ougier Pierre, Pellicier Guy, Rochet Romain, Silvestre Jean-Louis, Tresallet Gilles, Véniat Daniel Jean, Vibert Christian, Villien Michelle

Excusés :

Dussuchal Marion (pouvoir à Bernard Hanrard), Gentil Isabelle (pouvoir à Jean-Louis Silvestre), Valentin Benoit (pouvoir à Patricia Bérard)

Absente :

Cressend Christelle

Formant la majorité des membres en exercice

Mme Christiane Charrière est élue secrétaire de séance.

Monsieur le maire présente au conseil municipal, Madame Sophie Pachod, nouvelle directrice juridique, marchés publics et économie.

Administration générale

1. ORGANISATION SEMAINE SCOLAIRE

Madame Christiane Charrière rappelle les principes généraux d'organisation du temps scolaire depuis la rentrée scolaire 2013, à savoir notamment que l'enseignement est dispensé dans le cadre d'une semaine de neuf demi-journées incluant le mercredi matin et que tous les élèves continuent de bénéficier de 24 heures d'enseignement par semaine durant 36 semaines.

Elle explique que le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale peut autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire, ayant par exemple pour effet la répartition des heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées et sur quatre jours.

Elle ajoute que les conseils d'écoles qui se sont tenus dernièrement valident cette répartition.

Le conseil municipal décide de déroger à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires et approuve l'organisation de la semaine scolaire à 4 jours sur La Plagne Tarentaise.

(Votants : 28, pour : 28)

2. . CONTRAT DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTAISE ET L'ASSOCIATION LA LIGUE AURA RUGBY - 2021/2024

Monsieur Michel Gostoli expose que dans le cadre de son développement, l'Association la Ligue Aura Rugby met en place un programme de partenariat à l'attention de sociétés privées et des institutions publiques.

Il précise qu'afin de développer sa politique sportive, la commune de La Plagne Tarentaise souhaite apporter son soutien à cette association afin de sensibiliser l'ensemble des acteurs du rugby de son territoire, à ce présent partenariat.

Pour cela, l'Association la Ligue Aura Rugby met en œuvre un programme de partenariat qui a pour objectif d'associer la commune aux différentes actions de communication et de partenariat.

Il explique que cette collaboration est axée sur trois points, tels que la promotion des offres touristiques été-hiver auprès des clubs licenciés et partenaires de l'association, l'organisation d'événements rugby sur le site de la commune et la promotion des offres de stages de rugby auprès de leur réseau clubs.

Monsieur Michel Gostoli ajoute que la commune s'engage à verser en contrepartie une participation de 145 000 € HT répartie sur 4 ans et à fournir des contributions telles que l'hôtellerie, les forfaits de ski, la location de salles et séminaires et la restauration dans la limite de 10 000 € HT par an.

Monsieur le maire ajoute qu'après négociation, l'association a accepté que la commune reverse 25 000 € HT (au lieu de 30 000 € HT) la première année et 40 000 € HT (au lieu de 60 000 € HT) les années suivantes, ainsi que l'augmentation de la prestation proposée initialement.

Suite aux questions de monsieur Robert Astier, monsieur le maire lui indique que les joueurs s'entraînent uniquement l'été. Par contre, la publicité dans les 300 clubs Auvergne-Rhône-Alpes rugby se fait quant à elle toute l'année (présence du logo de La Plagne sur les véhicules, séminaires, etc...).

Monsieur le maire ajoute que la commune octroie en contrepartie des forfaits de ski (financés par l'Office du Tourisme de la Grande Plagne) bien que les clubs ne viennent qu'en période estivale. Il explique que les avantages accordés entrent dans le cadre du sponsoring et des 10 000 € HT mentionnés précédemment.

Il précise que par le vote de ce jour, le conseil municipal officialise la station de La Plagne en tant que station de rugby Auvergne-Rhône-Alpes.

Le conseil municipal accepte la conclusion de la convention de partenariat avec l'Association la Ligue Aura Rugby jusqu'au 30 juin 2024.

(Votants : 28, pour : 28)

Finances

3. DÉCISION MODIFICATIVE N°1-2021 POUR LE BUDGET GÉNÉRAL

Madame Patricia Bérard explique que les prévisions 2021 du budget général sont insuffisantes et qu'il est, par conséquent, nécessaire de programmer une décision modificative.

Elle précise que cette décision modificative concerne des recettes sur l'exercice antérieur à régulariser qui n'ont pas été prévues au budget, équilibrées notamment par la réception de l'indemnisation sur un sinistre.

Madame Patricia BERARD présente ensuite les crédits à équilibrer de la manière suivante :

- En fonctionnement : 60 000 € en dépenses (charges exceptionnelles) et 60 000 € en recettes (produits exceptionnels).

Monsieur le maire précise que l'indemnisation du contentieux mentionné concerne l'affaissement d'un chalet au lotissement La Forêt, consécutif à une fuite d'eau et pour lequel la commune a été déchargée de toute responsabilité.

Le conseil municipal approuve les modifications et inscriptions budgétaires telles que présentées et vote la décision modificative n° 1 pour le budget Général de La Plagne Tarentaise.

(Votants : 28, pour : 28)

Marchés Publics - subventions

4. PROGRAMME 2021 DES TRAVAUX À RÉALISER EN FORÊT COMMUNALE DE LA PLAGNE TARENTEISE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL

Monsieur Pierre Ougier informe le conseil municipal que des travaux en forêt communale (parcelles 25 Bellentre et 30 Macot) doivent être programmés et qu'ils sont proposés par les services de l'ONF pour l'année 2021.

Il explique qu'il s'agit de travaux sylvicoles dans les ilots de régénération (jeunes peuplements) dont le montant estimatif s'élève à 6 150 euros HT.

Monsieur Pierre Ougier ajoute que ces travaux peuvent être subventionnés par la Région.

Le conseil municipal décide de solliciter le partenaire précité pour l'octroi d'une aide la plus élevée possible pour la réalisation de ces travaux et d'une autorisation de les anticiper.

(Votants : 28, pour : 28)

Ressources humaines

5. CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT D'AGENT POLYVALENT DES SERVICES TECHNIQUES AFFECTÉ AU SERVICE DE LA VOIRIE À TEMPS COMPLET

Monsieur Henri Beltrami propose la création d'un poste d'agent polyvalent des services techniques affecté au service de la voirie

à temps complet.

Il précise que cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique au grade d'adjoint technique territorial.

Monsieur le maire ajoute que plusieurs départs en retraite sont prévus dans les mois et années à venir. De ce fait, le conseil municipal aura à délibérer sur des créations de poste afin de pallier le remplacement de ces agents.

Monsieur Richard Broche demande des précisions sur l'augmentation de la masse salariale des services techniques par rapport à ces créations.

Monsieur le maire explique que, pour tout départ, la commune est obligée de créer un poste et de supprimer l'ancien par la suite.

Monsieur le directeur général des services précise que ce poste est actuellement occupé par un agent contractuel, qui va être stagiaire dans les semaines à venir.

Le conseil municipal approuve la création d'un poste permanent d'agent polyvalent des services techniques affecté au service de la voirie à temps complet à compter du 1er juin 2021, selon les modalités présentées.

(Votants : 28, pour : 28)

6. CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT DE DIRECTEUR DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Daniel-Jean Véniat explique qu'afin d'assurer la direction du service de façon continue, il convient de créer un poste permanent de directeur de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

Il précise que ce poste pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière technique ou de la filière administrative aux grades d'ingénieur territorial, ingénieur principal, attaché territorial ou attaché principal.

Monsieur Richard Broche souhaiterait savoir s'il y aura deux agents au poste de directeur de l'urbanisme, dans le cas où l'agent en disponibilité reprendrait ses fonctions.

Monsieur le maire explique que les informations dont nous disposons nous permettent d'envisager que cet agent ne travaillera qu'à 50 % à son retour et ne pourra, par conséquent, occuper ce poste.

Un autre poste de même niveau est envisagé.

Le conseil municipal approuve la création d'un poste permanent de directeur de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire à temps complet à partir du 10 mai 2021.

(Votants : 28, pour : 28)

7. CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT DE POLICIER MUNICIPAL À TEMPS COMPLET

Madame Fabienne Astier indique qu'afin de renforcer le service de police municipale par le recrutement d'agents titulaires expérimentés, il convient de créer un poste de policier municipal. Elle ajoute que l'agent occupera les missions de police judiciaire et administrative et que cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière police municipale, aux grades de gardien-brigadier ou brigadier-chef principal de police municipale.

Monsieur le maire ajoute qu'initialement, il avait été prévu de recruter 3 agents, afin d'assurer la continuité du service, mais que faute de candidats, les postes n'ont jamais été pourvus. C'est pourquoi, la commune tente aujourd'hui de relancer cet emploi.

Le conseil municipal approuve la création d'un poste permanent de policier municipal à temps complet à partir du 10 mai 2021.

(Votants : 28, pour : 27, abstention : 1 : Richard Broche)

8. CRÉATION DE 27 POSTES SAISONNIERS — ÉTÉ 2021

Monsieur Daniel-Jean Vénat rappelle que pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale cumulée de 6 mois par période de 12 mois, la commune peut avoir recours à un recrutement d'agents non titulaires.

Il propose la création des postes suivants :

- Services techniques : 10 postes d'agents saisonniers au grade d'adjoint technique territorial à temps complet :
 - Service entretien des sentiers : 3 postes (1 poste du 03 mai au 30 septembre 2021 inclus et 2 postes du 31 mai au 27 août 2021 inclus)
 - Service espaces verts : 5 postes (2 postes du 03 mai 2021 au 26 novembre 2021 inclus et 3 postes du 05 juillet 2021 au 27 août 2021 inclus)
 - Service voirie : 2 postes du 03 mai 2021 au 30 septembre 2021 inclus.
 - Service de l'eau : 1 poste d'agent saisonnier au grade d'agent d'adjoint technique territorial à temps complet pour la période du 03 mai 2021 au 30 novembre 2021 inclus.
 - Service police municipale : 2 postes d'agents saisonniers au grade d'adjoint technique territorial exerçant les missions d'ASVP/ATPM à temps complet pour la période du 01 mai 2021 au 12 septembre 2021 inclus.
 - Service enfance jeunesse culture patrimoine : 14 postes :
 - Centre de loisirs de Plagne Centre : 5 postes d'agents saisonniers au grade d'agent d'adjoint d'animation (BAFA) à temps complet du 05 juillet 2021 au 20 août 2021 inclus.
 - Crèche de Plagne centre : 3 postes (2 postes diplômé ouvert aux grades d'auxiliaires de puériculture, éducateurs de jeunes enfants ou infirmières en soins généraux à temps complet du 01 juin 2021 au 27 août 2021 inclus et 1 poste d'agent saisonnier au grade d'agent d'adjoint d'animation à temps complet du 01 juin 2021 au 27 août 2021 inclus).
 - Garderie des Coches : 2 postes diplômés ouverts aux grades d'auxiliaires de puériculture ou Éducateurs de Jeunes Enfants ou infirmières en soins généraux à complet du 05 juillet 2021 au 27 août 2021 inclus.
 - Centre de loisirs de Montchavin les Coches : 4 postes d'agents saisonniers au grade d'agent d'adjoint d'animation (BAFA) à temps complet pour la période du 05 juillet 2021 au 27 août 2021 inclus.

Suite aux interrogations de madame Maryse Buthod, monsieur le maire indique que la crise sanitaire ne permet pas de recruter des emplois jeunes pour la saison estivale.

Monsieur le directeur général des services ajoute que la commune compte environ 160 agents (permanents et saisonniers) à cette période et 200 l'hiver. Il précise que les services techniques et le pôle enfance/jeunesse représentent une partie importante des emplois saisonniers.

Si la saison hivernale s'était déroulée de manière habituelle, le nombre d'agents aurait été augmenté d'environ 15 personnes par rapport aux effectifs habituels, en raison de la reprise par la commune de l'Office de Gestion de Montchavin les Coches par la collectivité.

Le conseil municipal approuve la création de 27 postes saisonniers pour la période estivale 2021, tels que présentés.

(Votants : 28, pour : 28)

9. CRÉATION DE 9 POSTES SAISONNIERS DE « CHAUFFEURS » — RÉGIE DE TRANSPORTS DE PERSONNES — ÉTÉ 2021

Madame Fabienne Astier explique que pour permettre le bon fonctionnement de la régie de transports de personnes et faire face à l'accroissement saisonnier d'activité, durant la saison estivale 2021, il convient de créer les contrats à durée déterminée, comme suit :

- 2 agents saisonniers « chauffeurs » à temps complet du 12

juin 2021 au 11 septembre 2021 inclus

- 7 agents saisonniers « chauffeurs » à temps complet du 04 juillet 2021 au 11 septembre 2021 inclus.

Madame Fabienne Astier ajoute que les agents recrutés seront contractuels de droit privé et qu'ils auront pour mission principale la conduite de véhicules de transport en commun.

Madame Isabelle Girod-Gedda souhaiterait savoir si des navettes ont été prévues au départ de Montchavin jusqu'au plan d'eau de Macot et dans l'affirmative à partir de quelle date.

Madame Fabienne Astier confirme qu'à partir du 04 juillet 2021, soit pour les vacances scolaires, des bus effectueront ce trajet.

Suite aux interrogations de monsieur Robert Astier, madame Fabienne Astier explique que les chauffeurs n'ont pas de salle de repos, ni de vestiaire, puisque leur prise de fonction s'effectue sur le site de La Grangette où les bus sont stationnés.

Monsieur le maire ajoute que la Société d'Aménagement de la Plagne (SAP) a participé financièrement au transport cet hiver, à hauteur de 40 % sur certaines liaisons et 20 % sur d'autres.

Le conseil municipal approuve la création de 9 postes saisonniers de chauffeurs pour l'été 2021 selon les modalités présentées.

(Votants : 28, pour : 28)

10. CRÉATION DE DEUX POSTES NON PERMANENTS D'AGENTS DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE (ASVP) DANS LE CADRE D'UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Madame Fabienne Astier explique la nécessité de créer deux emplois non permanents compte tenu d'un accroissement temporaire d'activité pour l'année 2021 dans le service de police municipale, dans l'attente du recrutement de deux agents titulaires.

Elle propose la création de 2 postes d'Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) et Assistants Temporaires de Police Municipale (ATPM) pour le service de police municipale à temps complet, au grade d'adjoint technique, catégorie C, du 01 mai 2021 au 12 septembre 2021.

Madame Fabienne Astier ajoute que ces agents sont recrutés afin d'assurer au quotidien des missions de surveillance et de préparation en lien avec les manifestations sous l'autorité de la responsable du service de police municipale.

Monsieur Richard Broche demande si la collectivité va recruter 4 AVSP au total puisqu'il est fait mention, également, du recrutement de 2 agents d'AVSP/ATMP, sur la présentation de recrutement des 27 postes saisonniers.

Monsieur Daniel-Jean Vénat indique que ces créations de postes sont dus à un accroissement saisonnier alors que pour ce point, il s'agit de recruter 2 saisonniers dans l'attente de trouver 2 agents titulaires, dont les candidatures font défaut à ce jour.

Le conseil municipal décide de créer 2 emplois non permanents d'ASVP et d'ATPM tels que présentés.

(Votants : 28, pour : 23, contre : 5 : Robert Astier, Richard Broche, Maryse Buthod, Isabelle Girod Gedda, Guy Pellicier).

11. CHANGEMENT DE SERVICE ET RE-FACTURATION À LA RÉGIE DE TRANSPORT DE PERSONNES — ÉTÉ 2021

Madame Fabienne Astier informe le conseil municipal de la candidature au poste de chauffeur de la régie d'un agent des services techniques de la collectivité. Elle précise que cet agent assurera ses fonctions à hauteur de 35 heures hebdomadaires du 12 juin 2021 au 11 septembre 2021 inclus.

Elle précise qu'à ce titre, la comptabilisation du salaire de l'agent conduira au remboursement par la régie de la rémunération de l'agent à due proportion et par conséquent à l'émission d'un titre de recette à l'encontre de la régie à la fin de la saison d'été afin que la totalité des dépenses de personnel de ce service soit retracée au budget annexe.

Suite aux questionnements de monsieur Richard Broche, monsieur le maire confirme que le recrutement de cet agent est comptabilisé dans les 9 postes présentés précédemment. Cette personne ne pourra prendre ses congés qu'à l'intersaison et sera par conséquent peu disponible, sur ces périodes, aux services techniques.

Le conseil municipal approuve l'affectation d'un agent des services techniques de la commune à la régie de transport pour exercer les fonctions de chauffeur de navette durant l'été 2021. (Votants : 28, pour 28)

12. APPROBATION DU PLAN DE FORMATION 2021

Monsieur Daniel-Jean Véniat rappelle la nécessité de construire et de proposer aux agents de la collectivité un plan de formation permettant de répondre simultanément aux besoins des agents et à ceux de la collectivité.

Il relate que ce plan traduit pour une période donnée les besoins de formation individuels et collectifs.

Le plan de formation prévisionnel pour l'année 2021 présenté au conseil municipal comporte une partie de formations générales et une seconde partie de formations en lien avec la sécurité.

Le conseil municipal approuve le plan de formation prévisionnel pour l'année 2021, tel que présenté (Votants : 28, pour : 28)

13. CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT D'INSTRUCTEUR DU DROIT DES SOLS À TEMPS COMPLET

Monsieur Daniel-Jean Véniat relate que dans le cadre du remplacement d'un agent du service urbanisme, il est nécessaire de créer un poste permanent d'instructeur du droit des sols à temps complet à partir du 10 mai 2021.

Il ajoute que cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative aux grades d'adjoint administratif territorial, d'adjoint administratif principal de 2ème classe ou d'adjoint administratif principal de 1ère classe.

Suite à la demande de Monsieur Robert Astier, monsieur le maire l'informe que l'agent actuellement en poste quitte ses fonctions mi-mai.

Le conseil municipal approuve la création d'un emploi permanent d'instructeur du droit des sols à compter du 10 mai 2021, tel que présenté.

(Votants : 28, pour : 28)

Travaux

14. MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE MUTUALISATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE PORTANT SUR LE DIAGNOSTIC HYDROLOGIQUE ET HYDRAULIQUE DU BASSIN VERSANT DE MONTCHAVIN — LES COCHES

Monsieur Gilles Tresallet expose la nécessité de travailler sur la gestion des écoulements sur l'ensemble du versant de Montchavin les Coches de manière à apporter une réponse complète aux différents dysfonctionnements et à favoriser une approche préventive et pérenne.

Il ajoute que le Département de la Savoie, compétent en matière de voirie (route départementale) souhaite apporter des réponses concrètes et pérennes en matière de gestion des eaux pluviales et de sécurisation des ouvrages de la RD225 de manière à solutionner les désordres observés aujourd'hui tout en tenant compte des évolutions à venir, que ce soit en termes de climat ou d'aménagement du territoire.

Monsieur Gilles Tresallet propose, par conséquent, au conseil municipal de signer la convention de mutualisation de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté de Communes des Versants d'Aime (COVA), le Département de la Savoie et la commune pour la réalisation d'une étude globale sur le fonctionnement des cours d'eau et écoulements sur ce versant. Cette étude aura pour but d'identifier les dysfonctionnements, les enjeux impactés et de définir un programme d'actions pour y remédier.

Le conseil municipal approuve la signature de la convention de mutualisation de maîtrise d'ouvrage entre les organismes précités portant sur le diagnostic hydrologique et hydraulique du bassin versant de Montchavin Les Coches.

(Votants : 28, pour : 28)

15. CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE ET AUTORISATION DE TRAVAUX SNCF — RÉGÉNÉRATION DU PONT RAIL DE SANGOT

Monsieur Henri Beltrami informe le conseil municipal qu'il est nécessaire, dans le cadre du projet de régénération du pont rail de Sangot, d'autoriser la SNCF à occuper temporairement des parcelles de terrain appartenant à la commune de la Plagne-Tarentaise, pour permettre l'organisation du chantier et notamment la réalisation d'un accès à la zone de chantier au regard des contraintes techniques et juridiques s'appliquant au chantier et à la configuration des lieux.

Monsieur Robert Astier souhaiterait savoir si ce pont est classé dans le patrimoine de la collectivité. Monsieur le maire indique, sans certitude, qu'il peut être intégré dans le patrimoine étant donné qu'il a plus de 100 ans (construit en 1913) et qu'il n'a subi aucune transformation.

Le conseil municipal approuve la convention d'occupation temporaire et d'autorisation de travaux avec la SNCF, dans le cadre de la régénération du pont rail de Sangot.

(Votants : 28, pour : 28)

Urbanisme-foncier

16. RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020-180 DU 07 JUILLET 2020 PORTANT CESSIION DE 69 M² DE LA PARCELLE COMMUNALE 038 C 1592P SITUÉE À BELLENTRE AU BÉNÉFICE DE M. ET MME JACQUES ROCHET

Monsieur Daniel-Jean Véniat rappelle que par délibération N° 2020-180 du 07 juillet 2020, le conseil municipal approuvait la cession par la commune, d'une partie de la parcelle cadastrée 038 n° 1592p située à Belleentre, au bénéfice de monsieur et madame Jacques Rochet.

Il précise que suite à une demande de documents complémentaires, la Sous-Préfecture d'Albertville a notifié un recours gracieux le 15 décembre 2020, sollicitant une demande de retrait de la délibération en l'absence de justification du prix de cession, inférieur à la valeur vénale.

Monsieur Daniel-Jean Véniat ajoute que malgré la réponse de la commune, la Sous-Préfecture a maintenu en date du 2 mars 2021, sa demande de retrait de la délibération litigieuse.

Le conseil municipal décide de retirer ladite délibération, approuvant la cession d'une partie de la parcelle communale cadastrée 038 C 1592p, située à Belleentre, au bénéfice de monsieur et madame Jacques Rochet.

(Votants : 28, pour : 28)

17. RÉGULARISATION FONCIÈRE ET DIVISION EN VOLUMES PARCELLES CADASTRÉES A 1178, 1179 ET 1211 SITUÉES À MACOT CHEF-LIEU

Monsieur Robert Astier, ne prenant pas part au vote, quitte la salle.

Monsieur Daniel-Jean Véniat informe que monsieur et madame Astier, sont à ce jour propriétaires des parcelles cadastrées section A 1178, 1179 et 1211, sis ruelle des remparts à Macot.

Il explique qu'une partie de leur habitation se situe dans la voute qui relie les parcelles A 1178 et 1211, surplombant la voirie de la ruelle des remparts depuis de nombreuses années. Monsieur Daniel-Jean Véniat précise qu'il est nécessaire de délibérer afin de reconnaître juridiquement la situation de fait existant en attribuant la propriété de la partie habitée à Monsieur et Madame Astier.

Suite à la question de monsieur Pierre Ougier, monsieur le maire confirme qu'afin de déclasser ce chemin, une enquête publique doit être réalisée, ce qui va retarder la vente de quelques mois.

Le conseil municipal valide la régularisation de l'état descriptif de division en volumes conformément au projet et aux plans présentés identifiant les deux volumes de voirie et d'habitation et accepte la cession du volume 2 à monsieur et madame Astier Christian pour un euro symbolique.

(Votants : 27, pour : 27)

Monsieur Robert Astier réintègre la séance.

18. PROMESSE DE VENTE LOT N°7- LOTISSEMENT « LE PANORAMA »

Madame Nathalie Benoît rappelle qu'afin de favoriser la densification de l'habitat et la création de logements permanents à des coûts raisonnables, la parcelle cadastrée 038 AE 1 fait l'objet d'un projet de lotissement communal de 9 lots, conformément au permis d'aménager accordé le 23 mai 2019.

Elle précise que dans ce cadre, la commune a entrepris la réalisation du lotissement « le Panorama » à Montchavin et que

les lots individuels 4 à 9, ont fait l'objet d'une commercialisation auprès de particuliers, conformément à la délibération n° 2019-325 du 02 décembre 2019.

Madame Nathalie Benoît ajoute que, suite à un désistement officiel en date du 24 septembre 2020, la commune a dû relancer la commercialisation du lot 7.

Le conseil municipal approuve la vente de ce lot, situé sur la parcelle 038 AE 179 issue de la parcelle cadastrée 038 AE 1, à madame Collado Marion au prix total de 77 525,00 € TTC.

(Votants : 28, pour : 28)

19. PROMESSE DE VENTE LOT N°5 - LOTISSEMENT « LE PANORAMA »

Madame Nathalie Benoît rappelle qu'afin de favoriser la densification de l'habitat et la création de logements permanents à des coûts raisonnables, la parcelle cadastrée 038 AE 1 fait l'objet d'un projet de lotissement communal de 9 lots, conformément au permis d'aménager accordé le 23 mai 2019.

Elle précise que dans ce cadre, la commune a entrepris la réalisation du lotissement « le Panorama » à Montchavin et que les lots individuels 4 à 9, ont fait l'objet d'une commercialisation auprès de particuliers, conformément à la délibération n° 2019-325 du 02 décembre 2019.

Madame Nathalie Benoît ajoute que, suite à un désistement officiel en date du 10 septembre 2020, la commune a dû relancer la commercialisation du lot 5.

Le conseil municipal approuve la vente de ce lot situé, sur la parcelle 038 AE 177 issue de la parcelle cadastrée 038 AE 1, à monsieur Pocard-Chapuis Anthony et madame Van Brabant Claire au prix total de 88 725 € TTC.

(Votants : 28, pour : 28)

20. PROMESSE DE VENTE LOT N°4 - LOTISSEMENT « LE PANORAMA »

Madame Nathalie Benoît rappelle qu'afin de favoriser la densification de l'habitat et la création de logements permanents à des coûts raisonnables, la parcelle cadastrée 038 AE 1 fait l'objet d'un projet de lotissement communal de 9 lots, conformément au permis d'aménager accordé le 23 mai 2019.

Elle précise que dans ce cadre, la commune a entrepris la réalisation du lotissement « le Panorama » à Montchavin et que les lots individuels 4 à 9, ont fait l'objet d'une commercialisation auprès de particuliers, conformément à la délibération n° 2019-325 du 02 décembre 2019.

Le conseil municipal approuve la vente du lot n°4, situé sur la parcelle 038 AE 176 issue de la parcelle cadastrée 038 AE 1, à M. Smagghe Anthony au prix total de 106 400 € TTC.

(Votants : 28, pour : 28)

21. SIGNATURE D'UN BAIL À CONSTRUCTION AVEC LA SARL L&G IMMOBILIER - PROJET D'HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES — LES COCHES « OBSERVATOIRE HAUT »

Monsieur Daniel-Jean Véniat expose que la commune a lancé un appel à projets « Coches Observatoire haut » pour mettre à disposition un tènement foncier situé en zone d'hébergement touristique sur la station de Montchavin les Coches.

Il rappelle que, par délibération du 01 septembre 2020, la candidature de messieurs Maxwell-Burton Jonathan et Lacroix-Guillaume, SARL L&G IMMOBILIER a été retenue sur le lot A de cet appel à projets (anciennement lot D).

Monsieur Daniel-Jean Véniat ajoute que, dans le cadre de la stratégie foncière de la collectivité, il a été décidé de contractualiser l'opération via un bail à construction.

Il présente ensuite les principales caractéristiques de ce bail à construction :

- Lot situé sur la parcelle 038 AB 48 p1 et 49 p2
- Construction prévue de deux chalets indépendants haut de gamme destinés à la location et soumis à une convention Loi Montagne
- Durée de 99 ans
- Loyer proposé par les candidats de 5000 € par an.

Monsieur Richard Broche souhaiterait connaître la raison de la suppression de la participation pour l'intégration de conte-neurs semis enterrés.

Monsieur Daniel-Jean Véniat explique que la Communauté de Communes des Versants d'Aime (COVA) en charge de la collecte des ordures ménagères a estimé qu'il n'était pas nécessaire de créer de nouveaux lieux de stockage, ceux déjà présents étant suffisants.

Il précise que la COVA a adressé un courrier à la commune stipulant cette suppression.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer le bail à construction et la convention Loi Montagne tels que présentés.

(Votants : 28, pour : 28)

22. VENTE DE LA PARCELLE 038 AB 48p2 À HERVÉ HUET

Monsieur Daniel-Jean Véniat indique que monsieur Hervé Huet est intéressé pour acheter une partie de la parcelle communale 038 AB 48p2 située aux Coches qui jouxte sa propriété, afin de créer une piscine pour valoriser la destination touristique de son chalet « Au Mont d'Eden ».

Il rappelle que ce secteur fait l'objet d'une attribution de lots à bâtir dans le cadre d'un appel à projets lancé en 2020 (délégation n° 2020-077 du 10 février 2020) et qu'il est convenu d'instaurer une servitude de cour commune sur la parcelle 038 AB 48p2 au profit de la parcelle 038 AB 48p3 afin d'optimiser le tènement foncier et de permettre une implantation optimale des différentes constructions.

La commune a proposé à l'acquéreur le prix de 300 € / m², toutes indemnités comprises, pour la cession de la parcelle 038 AB n° 48p2 d'une surface de 398 m². Cette proposition a été acceptée par M. Hervé Huet.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer toute promesse de servitude et/ou constitution de service de cour commune avec le fonds voisin (parcelles concernées 038 AB 48p3 et 038 AB 48p2) et décide de céder à monsieur Hervé HUET ladite parcelle communale telle que présentée et à la condition que ce dernier obtienne préalablement une autorisation d'urbanisme pour la création d'une piscine.

(Votants : 28, pour : 28)

Questions orales

AIDES DE L'ÉTAT

Le groupe « Agir pour l'économie au service de votre territoire » représenté par monsieur Richard Broche interroge monsieur le maire sur les aides financières attribuées par l'Etat aux communes et au Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne (SIGP) afin de pallier la crise sanitaire et sur les échéances qui permettraient le maintien de l'activité économique et des investissements sur le territoire.

Monsieur le maire explique qu'à l'heure actuelle, rien ne garantit que les communes perçoivent une aide. Par contre, les sociétés de remontées mécaniques ont été indemnisées à hauteur de 49 % du chiffre d'affaire. La Taxe Loi Montagne (TLM) sera, quant à elle, compensée par l'Etat à hauteur de 79 %, il en est de même pour la redevance sur les remontées

mécaniques et la taxe de séjour.

Monsieur le maire ajoute que les dates de versements de ces indemnités sont, à ce jour, inconnues.

Suite à l'interrogation de Monsieur Robert Astier sur les redevances des remontées mécaniques versées par la Société d'Aménagement de la Plagne (SAP) à la collectivité, monsieur le maire précise que l'Etat prendrait à sa charge ce règlement, étant donné que la TLM ne leur a pas été versée (prise en compte d'une partie du chiffre d'affaire et d'une partie du chiffre d'affaire estival sans tenir compte de la TLM).

Madame Isabelle Girod-Gedda demande confirmation des taxes compensées financièrement.

Monsieur le maire indique qu'il s'agit de la taxe de séjour, de la redevance et de la taxe des remontées mécaniques et des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO).

Il ajoute que l'eau, l'assainissement, les parkings, ainsi que les crèches et garderies ne sont quant à eux pas indemnisés.

PROJET D'AIME 2000

Le groupe « Agir pour l'économie au service de votre territoire » représenté par monsieur Richard Broche interroge les élus délégués au sein du Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne (SIGP) sur l'évolution du projet d'Aime 2000.

Monsieur le maire explique que ce projet n'est pas instruit par la commune de La Plagne Tarentaise, mais par celle d'Aime-la-Plagne.

Il ajoute, sans certitude, que des permis de construire auraient été déposés mais qu'à ce jour, la date de commencement des travaux reste indéterminée.

Monsieur Richard Broche indique qu'il était prévu que les travaux de raccordement au réseau d'eau soient financés par le SIGP, indemnisé par la suite par les usagers porteurs du projet. Il demande par conséquent si la commune d'Aime-la-Plagne prévoit de rembourser le SIGP ou si l'avance de trésorerie accordée pour l'extension de ce réseau a été inutile.

Monsieur le maire espère que ce projet verra le jour, au vu, du coût de ces travaux.

DURÉE DES RÉUNIONS DES DIVERSES COMMISSIONS

Le groupe « Agir pour l'économie au service de votre territoire » représenté par monsieur Richard Broche souhaiterait savoir si une limite de temps et de quantité est imposée aux réunions des différentes commissions, car il n'en est pas fait mention dans le règlement intérieur.

Monsieur Richard Broche ajoute qu'effectivement la crise sanitaire n'a pas facilité l'organisation de ces réunions, mais qu'il en manque tout de même un nombre conséquent dans plusieurs domaines. C'est pourquoi, il sollicite des améliorations à ce sujet afin de pouvoir travailler avec un rythme plus soutenu sur les dossiers et pallier aux manques d'information. Monsieur le maire admet que certaines réunions ont dû être reportées ou annulées à cause de la situation actuelle. Il est en effet compliqué de les maintenir tout en respectant scrupuleusement le protocole sanitaire imposé.

Monsieur le maire clôture la séance à 20h15

TRIBUNE DES GROUPES

AGIR POUR L'ÉCONOMIE AU SERVICE DE VOTRE TERRITOIRE

Bonjour à tous,

Tout d'abord, nous souhaitons vous remercier pour vos messages de soutien de plus en plus nombreux. Lors du dernier conseil municipal, les embauches pour l'été étaient à l'ordre du jour. Le point 10 prévoyait la « création de 2 postes non permanents d'ASVP dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité » alors que dans le point 8 il est déjà prévu de créer 2 postes ASVP saisonniers du 1er Mai au 12 septembre pour l'Été 2021. Ce recrutement en double n'étant pas justifié, nous avons voté contre (5 voix). En revanche, concernant un tout autre sujet, nous avons approuvé le point 16 : « Retrait de la délibération N° 2020-180 du 7 juillet 2020 : cession de la parcelle 038C1592 aux époux Rochet : La sous-préfecture de Savoie a demandé le retrait de cette délibération en raison du prix de cession, inférieur à la valeur vénale et sans justification ». Pourtant en juillet dernier, questionné par Richard Broche, Monsieur le Maire déclarait « que France Domaine donne une estimation et que les collectivités ne sont pas obligées de suivre leur recommandation », affirmation non partagée par la sous-préfecture...

Nous avons posé trois questions orales : la première était relative aux dernières informations officielles de l'Etat concernant les aides aux communes et au SIGP pour pallier à la crise sanitaire. Nous souhaitons connaître les échéances prévues pour permettre de maintenir l'activité économique et les investissements sur notre territoire. Monsieur Le Maire nous a indiqué clairement n'avoir aucune certitude. Seules sont actées les aides aux Remontées Mécaniques, mais c'est l'Etat qui devra compenser les redevances et taxes payées habituellement par la SAP (mais sur quelle base ?) La seconde à l'attention de nos délégués SIGP concernait l'état d'avancement du projet d'AIME 2000 : Monsieur le Président du SIGP, n'ayant pas de détail précis à nous fournir, Richard Broche a rappelé que les usagers via le SIGP font actuellement l'avance de gros travaux d'extension des réseaux que « le projet » doit rembourser (encore faut-il que le Promoteur parvienne à finaliser son programme). La question 3 concernait le nombre de réunions des commissions très insuffisantes pour certaines d'entre elles : La réponse de Monsieur le Maire mettant en cause la crise sanitaire, n'a pas réussi à nous convaincre...

Richard Broche, Isabelle Girod Gedda, Maryse Butthod, Robert Astier, Guy Pellicier
Adresse Mail : richardbroche.laplagne@gmail.com

LA PLAGNE TARENTEISE 2020, un territoire qui nous rassemble

Bonjour,

Il est temps de rebondir !

Le conseil d'avril a été marqué par un climat apaisé. La délibération relative au partenariat avec la ligue AURA de rugby a été adoptée à l'unanimité des membres présents. Elle permet de faire de notre commune et de notre territoire, LA station rugby grâce aux équipements mis en place, comme le terrain de grand jeu de Plagne Village. La rénovation de la salle omnisport prévue pour cet été complète ce dispositif et le gestionnaire du site, l'office de tourisme, enregistre ses premières réservations.

Ainsi, nous confortons le positionnement de notre station comme une station sportive de premier plan. Comme il en faut pour tous les goûts, nous avons travaillé activement ces derniers mois sur la mise en place d'événements culturels de grande ampleur pour cet été. C'est le festival musi'plagne dont vous pourrez retrouver la communication sur nos fascicules mais aussi dans la presse.

Enfin, des chantiers sont menés activement pour permettre la fusion de l'école de Bonconseil avec celle de Bellentre à la rentrée de septembre 2021.

Dans le même temps, de multiples travaux continuent d'être menés partout sur notre commune. Des installations de panneaux de sécurité routière vont notamment être faites sur le secteur de la Côte d'Aime et des discussions sont engagées pour faire avancer dans les prochains mois les chantiers de rénovation des presbytères de Valezan et la Côte d'Aime, mais aussi de la maison plurigénérationnelle de Macot.

Liste Jean-Luc Boch

LA PLAGNE

Cratérium du dauphiné

Pour sa 7^e et avant dernière étape, le Cratérium du Dauphiné arrive à La Plagne.

On vous donne rendez le samedi 5 juin 2021 pour la 7^e étape Saint Martin Le Vinoux-La Plagne qui passera par Albertville, le Cormet, Bourg Saint Maurice, Landry, Sangot, Macot pour une arrivée à Plagne Villages.



Animations prévues autour de l'arrivée :

- Démonstration vélo trial : Simon Masi
- Kiddy park : zone de jeux enfants
- Buvette de l'Association des commerçants de Plagne Villages
- présence du Studio France Bleue radio

LA PLAGNE TARENTEAISE

Journée d'entretien du patrimoine

La commune de La Plagne Tarentaise vous invite à participer à la journée d'entretien du Patrimoine le Samedi 12 Juin 2021.

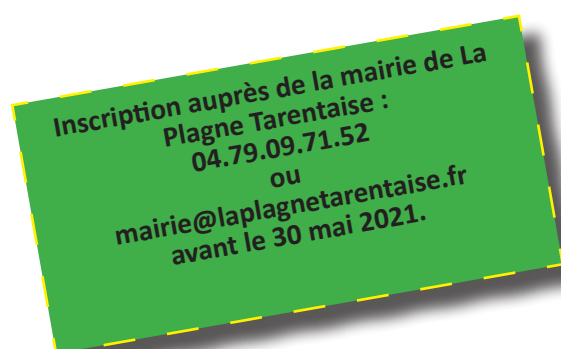
Cette journée a pour but de nettoyer et valoriser les monuments de la commune, et plus particulièrement les Chapelles. Les sites à entretenir seront situés sur les 4 communes déléguées.

Les Bénévoles peuvent donc choisir leur lieu d'intervention (l'indiquer au moment de l'inscription).

On vous donne rendez-vous le 12 juin à 08h30 à Macot, Bellentre, Valezan ou La Côte d'Aime selon votre choix. Les équipes de bénévoles, accompagnées des élus et des agents de la collectivité seront alors répartis sur les sites à nettoyer.

Une grande partie de l'outillage vous sera fourni, mais vous pouvez venir avec votre pelle, balais ou râteau...

Retour à 13h00 pour se retrouver autour du repas offert par la collectivité (en fonction des règles sanitaires en vigueur à ce moment-là)



En raison de la condition sanitaire, les bénévoles sont invités à utiliser leurs propres moyens de locomotion pour se rendre sur les sites.

Des véhicules de la collectivité pourront être mis à disposition des agents pour véhiculer les personnes sans moyens de locomotion



Chapelle de Notre Dame de La Compassion
 BELLENTRE

Fleurissement

Dans un souci de modernité et surtout d'optimisation des moyens humains et techniques, une nouvelle politique de fleurissement va voir le jour sur la commune de La Plagne Tarentaise.

Pour cela, les suspensions disséminées sur l'ensemble du territoire vont être supprimées. Le choix a été fait de fleurir des points stratégiques de la commune.

Les services et les élus ont travaillé en étroite collaboration pour vous proposer un très beau fleurissement pour l'été 2021.



LA MINUTE... PATRIMOINE DE LA PLAGNE TARENТАISE

Lors du dernier Journal du Conseil, nous avons mis en photo un détail de notre patrimoine : Un clocher.

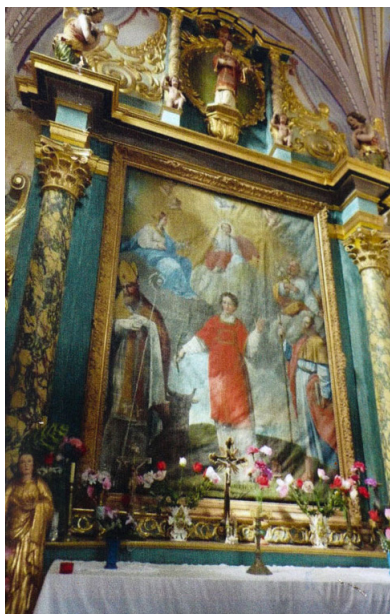
Ce clocher bien spécifique appartient à la chapelle Saint Etienne à Montméry.

La chapelle de Montméry dédiée à Saint Etienne est la plus spacieuse de la commune. Ce qui prouve qu'à une certaine époque, le village était plus important en nombre d'habitants. Nous ne connaissons pas la date exacte de sa construction. Cependant elle existait déjà en 1633. En 1687, elle fut reconstruite au milieu du village.

L'autel a été sculpté au ciseau en 1828 par Delpont Dupont, originaire de Campertogno dans le Val Sesia en Piémont. Le retable est de style néo-classique.



Chapelle Saint Etienne



Si vous visitez cette belle chapelle, vous pourrez admirer derrière l'autel, un magnifique tableau représentant Saint Etienne entouré de Saint Guérin à gauche, et de Saint Jacques à droite. Au-dessus, on observe sur les nuées, la vierge, l'enfant Jésus et Joseph.

Numéro d'urgence....rappel !

15

SAMU

Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale ou pour être redirigé vers un organisme de permanence de soin.

17

Police secours

Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police

18

Pompiers

Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide.

114

Numéro d'urgence pour les personnes sourdes ou malentendantes accessible par visio tchat, sms, fax

112

Numéro d'urgence Européen
Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays européens



POUR UN MONDE D'APRÈS....MEILLEUR !

Votre commune s'engage sur la voie du «développement durable». Dans ce but et afin de vous aider à prendre cette voie, vous trouverez chaque mois dans ce bulletin, des conseils ou des idées à concrétiser chez vous ! N'hésitez pas à nous soumettre vos interrogations ou vos suggestions ! A bientôtDans le nouveau monde !

Le saviez vous ?

Pour faire suite à notre communication sur l'eau, nous évoquons ce mois-ci, les bassins communaux.

Si pour beaucoup d'entre vous, ils ont toujours fait partie «du décor», ils sont aujourd'hui au cœur d'un double enjeu économique et écologique !

▲ la commune de La Plagne Tarentaise, met **GRATUITEMENT** à disposition de la population, l'eau des bassins qui est une eau **POTABLE** ! Ces mêmes bassins sont nettoyés et vérifiés lors de leur remise en eau par les agents communaux.

Les usagers sont invités à assurer leur entretien au long de la saison !

▲ Pour nombre d'entre eux, des dispositifs ont été installés afin de permettre de régler le débit et ainsi limiter les volumes consommés.

Les usagers ne doivent EN AUCUN CAS, modifier les réglages en place (seul le personnel de la régie de l'eau est habilité à le faire)

Nous comptons sur votre compréhension et votre sens de la responsabilité afin que nous ne soyons pas dans l'obligation de prendre des mesures plus contraignantes pour chacun

L'EAU EST UNE RESSOURCE RARE ET PRECIEUSE : SOYONS RESPECTUEUX DE SON USAGE !»



Manifestations

Ces manifestations sont soumises à l'évolution de la situation sanitaire

■ LE CRITÉRIUM DU DAUPHINÉ SAMEDI 05 JUIN 2021

7^e et avant dernière étape : Saint Martin Le Vinoux - La Plagne.

■ JOURNÉE D'ENTRETIEN DU PATRIMOINE SAMEDI 12 JUIN 2021

La Plagne Tarentaise - inscription en mairie de La Plagne Tarentaise au 04.79.09.71.52 ou mairie@laplagnetarentaise.fr avant le 30 mai 2021.

■ FÊTE DE LA MUSIQUE LUNDI 21 JUIN 2021

Didier Favre - accordéon
Macot chef-lieu - Place Charles de Gaulle
de 15h à 19h.

PLAGNOVOICE

La scène ouverte qui aura lieu le samedi 11 août 2021 au stade de La Côte d'Aime. Si vous êtes musicien, chanteur, en solo ou en groupe, La Plagne Tarentaise vous offre une scène, un public quel que soit votre talent.

Nous vous attendons le 11 Août 2021 au stade de la Côte d'Aime.
1 Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 21 juin 2021. Envoyez votre nom, description et une maquette de maximum 5' (mp3 ou wav) sur mairie@laplagnetarentaise.fr

■ RANDO GOURMANDE SAMEDI 19 JUIN 2021

Le SI de La Côte d'Aime-Valezan organise sa 2^e rando Gourmande sur le Versant du Soleil. Le parcours débutera à Valezan sur le parking du Sézalet et se terminera devant l'auberge.

Deux itinéraires sont prévus, un sportif (depart 9h30) et un plus doux (depart 10h30) avec 5 pauses gourmandes. Début des inscriptions : 24 mai et jusqu'au 11 juin 2021

D'autres informations suivront....!!!

Sa réalisation effective dépendra des conditions sanitaires et de la météo.

Le remboursement des engagements sera assuré en cas d'annulation de la manifestation.

Tél : 04 79 55 69 25 - 07 66 09 78 94
ou si.lacotedaime@free.fr

Informations

■ ELECTIONS 2021

Les prochaines élections départementales et régionales auront lieu le même jour : Premier tour **le dimanche 20 juin 2021** et second tour **le dimanche 27 juin 2021**

Il est rappelé que la présentation d'une pièce d'identité est obligatoire pour voter.

Si vous êtes intéressés pour tenir un bureau de vote le 20 et/ou le 27 juin, merci de vous rapprocher de madame Carole Bonin en mairie de la Plagne Tarentaise. 04.79.09.75.22

■ ENTRETIEN ET NETTOYAGE DES TOMBES - CIMETIERES DE LA PLAGNE TARENTAISE

- Il est rappelé que le concessionnaire d'une tombe a l'obligation de l'entretenir régulièrement afin de la maintenir en bon état de propreté. Il est responsable des dommages éventuellement causés par les monuments et plantations présents sur sa concession dont il est propriétaire.
- En cas d'abandon de la concession, la commune a la possibilité d'engager une procédure de reprise pour abandon après un constat officiel de cet abandon et au terme d'une démarche administrative.
- Pour tous travaux dans le cimetière (construction de caveau, rénovation de tombe...), il est obligatoire de faire une déclaration en mairie.

■ FRANCE RELANCE

Dans le cadre du plan de relance le Gouvernement a lancé une plateforme «1 jeune, 1 solution» Ce simulateur permet à chaque jeune entre 16 et 30 ans de savoir à quels dispositifs d'aides il peut avoir accès.

site internet : 1jour1solution.gouv.fr

■ APPEL A CANDIDATURE ÉPICÉRIE - BAR - RESTAURANT BELLENTRE

La Commune de La Plagne Tarentaise souhaite mettre à disposition les locaux d'une épicerie/bar/restaurant sur le village de Belleentre.

Les candidats intéressés peuvent consulter et télécharger le dossier de candidature sur le site <https://www.laplagne-tarentaise.fr/economie-emploi/marches-publics/appele-a-candidature-epicerie-bar-belleentre/>

Les dossiers de candidature sont à déposer pour le vendredi 18 juin 2021 à 12h00

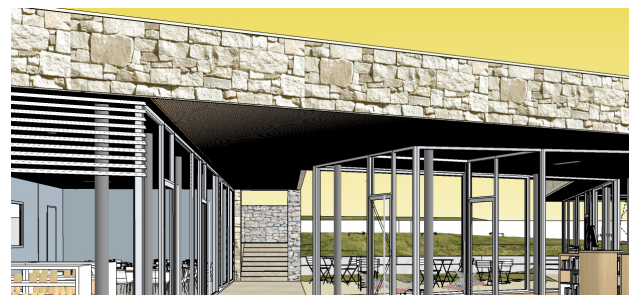


Photo non contractuelle